



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/03/17

Reçu en Préfecture le : 07/03/17
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 6 mars 2017
D - 2017/87

Aujourd'hui 6 mars 2017, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 15h32

Mr Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 16h10

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Marik FETOUH, Mme Laetitia JARTY ROY

Bibliothèque- Coopération avec la BPI - Convention- Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou (Bpi), conformément à ses missions statutaires et aux priorités définies par le Ministère de la Culture et de la Communication, entend développer un partenariat actif avec les bibliothèques territoriales pour accroître l'accès de tous à l'information, à la documentation, aux biens culturels. Elle anime à cet effet un réseau de « bibliothèques partenaires », auquel appartient depuis plusieurs années la Bibliothèque Municipale de Bordeaux.

Les objectifs du partenariat et la nature des actions communes sont précisés dans une convention de coopération bibliothéconomique. La précédente convention étant arrivée à échéance, les deux établissements souhaitent poursuivre leur partenariat, au vu du bilan positif de celui-ci. Les objectifs et les projets communs ont été actualisés au moyen d'une nouvelle convention.

Ces objectifs et les projets qui en découlent sont les suivants :

- Favoriser l'élargissement de l'offre documentaire et le développement des services numériques : développement de l'offre numérique, évaluation des services numériques, participation au réseau de questions-réponses à distance Eurêkoi, promotion du catalogue national des films documentaires, participation au Festival Cinéma du Réel, don de documents retirés des collections de la Bpi sur des thèmes spécifiques.
- Améliorer l'accès de tous à l'offre documentaire et l'usage des bibliothèques par le plus grand nombre des citoyens.
- Diffuser et partager les savoirs et savoir-faire autour des services et de l'accès des publics empêchés ou éloignés de la lecture et des bibliothèques : participation au réseau Alphabib concernant les publics en situation de handicap, et au site « bibliothèques dans la cité », appui au développement des bibliothèques dans les établissements pénitentiaires, développement des ressources d'autoformation.
- Favoriser les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques au sein des professionnels de bibliothèque et participer au développement de la recherche sur les bibliothèques, le livre et la lecture : organisation de journées d'études, échanges de stagiaires.
- Contribuer à la connaissance des publics et à l'action culturelle des bibliothèques.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est membre du conseil de coopération de la Bpi
Il s'engage à :

- s'impliquer directement dans la définition des projets de coopération avec la Bpi ;
- expérimenter des services innovants ;
- partager ses savoir-faire professionnels ;
- jouer un rôle de relais et d'animation territoriale ;
- participer à l'évaluation de la politique de coopération.

La Bpi s'engage pour sa part à :

- élaborer avec les collectivités territoriales et les associations professionnelles membres du conseil de Coopération les projets de coopération ;
- jouer un rôle d'animation nationale et à proposer l'expérimentation de services innovants au réseau des bibliothèques de Bordeaux. ;

- mettre à disposition du réseau des bibliothèques de Bordeaux les outils collaboratifs liés aux actions de coopération menées en commun ;
- faire régulièrement le bilan de la politique de coopération.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer pour une durée de 2 ans la convention de coopération avec la Bibliothèque Publique d'Information, dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 mars 2017

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT

Convention de coopération bibliothéconomique N°2016-2018

Entre La Bibliothèque publique d'information
Etablissement public à caractère administratif
créé par le décret n°76.82 du 27 janvier 1976
N°Siret : 180 043 093 00038

25, rue du Renard
75197 PARIS CEDEX 04, ci-après dénommée « Bpi »

Représentée par sa directrice, Madame Christine Carrier

et Ville de Bordeaux - réseau des bibliothèques
Direction des Bibliothèques, de la Lecture publique et des médias culturels
Hôtel de Ville,
Place Pey Berland
33077 Bordeaux cedex

Représentée par le Maire, Monsieur Alain Juppé

Considérant que :

La Bpi, conformément à ses missions statutaires et aux priorités définies par le Ministère de la Culture et de la Communication, entend développer un partenariat actif avec les bibliothèques territoriales pour accroître l'accès de tous à l'information, à la documentation, aux biens culturels ; elle anime à cet effet un réseau de « bibliothèques partenaires ».

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est pour sa part reconnu pour l'excellence des services rendus en matière d'offre de lecture publique. *Le Ministère de la Culture lui a attribué le label de Bibliothèque numérique de référence en 2015. Le projet de BNR, dont la mise en œuvre est prévue sur trois ans (2016-2018) est un élément important du nouveau projet culturel et scientifique de l'établissement élaboré en 2016. Il se développera selon quatre axes : la **modernisation des outils informatiques**, le **développement des services en ligne**, le **déploiement d'espaces numériques**, la **consolidation de la médiation numérique***

Ces projets doivent renforcer le positionnement de la bibliothèque de Bordeaux comme bibliothèque de référence dans la région Nouvelle Aquitaine dans les divers domaines du numérique. Ils s'inscrivent également dans une dynamique municipale incarnée par le projet de Cité Digitale, qui propose ainsi d'approfondir la politique d'innovation sur cinq points structurants :

- *le développement des infrastructures intelligentes*
- *la fourniture de services pour tous*
- *l'animation d'un territoire innovant*
- *le rayonnement*
- *la performance de l'institution municipale*

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap, principalement via les services et actions développées par l'espace Diderot de la bibliothèque Mériadeck. Depuis 1991, l'espace Diderot propose un accueil, des ressources

documentaires et des animations à destination des personnes en situation de handicap. Menant une politique d'accessibilité active, le réseau des bibliothèques de Bordeaux bénéficie depuis 2011 de l'agrément délivré par le Ministère de la Culture et de la Communication au titre de l'exception handicap au droit d'auteur afin de favoriser l'accès aux œuvres pour les personnes en situation de handicap.

Les deux établissements ont vocation à définir une coopération bibliothéconomique, professionnelle et culturelle au bénéfice des publics qu'ils desservent.

Les objectifs de cette coopération sont :

- Favoriser l'élargissement de l'offre documentaire sur tout support et particulièrement sur support numérique
- Améliorer l'accès de tous à l'offre documentaire et l'usage des bibliothèques par le plus grand nombre des citoyens
- Diffuser et partager les savoirs et savoir-faire
- Favoriser les échanges et la mutualisation des bonnes pratiques au sein des professionnels de bibliothèque et participer au développement de la recherche sur les bibliothèques, le livre et la lecture
- Contribuer à la connaissance des publics et à l'action culturelle des bibliothèques

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux participe à des actions communes, bilatérales ou multilatérales.

Il est membre du conseil de coopération de la Bpi qui se réunit deux fois par an et participe dans la mesure de ses moyens aux groupes de réflexion qui concernent les actions de coopération actées dans la présente convention.

Il développe la coopération à deux niveaux :

- A l'échelon national, il s'implique directement dans la définition et la mise en œuvre des actions.
- A l'échelon territorial, il diffuse l'information sur les projets de coopération, recherche de nouveaux partenaires et constitue des réseaux d'innovation.

Il est convenu que :

Article 1 – Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet l'établissement d'une coopération entre la Bpi et le réseau des bibliothèques de Bordeaux.

Les parties décident de la mise en place de cette coopération dans le cadre d'un partenariat visant à mettre en place des actions communes pour le développement des services à destination de leurs usagers.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux s'engage :

- à s'impliquer directement dans la définition des projets de coopération avec la Bpi
- à expérimenter des services innovants
- à partager ses savoir-faire professionnels
- à jouer un rôle de relais et d'animation territoriale
- à participer à l'évaluation de la politique de coopération.

La Bpi s'engage :

- à élaborer avec les collectivités territoriales et les associations professionnelles membres du conseil de Coopération les projets de coopération
- à jouer un rôle d'animation nationale et à proposer l'expérimentation de services innovants au réseau des bibliothèques de Bordeaux.
- à mettre à disposition du réseau des bibliothèques de Bordeaux les outils collaboratifs liés aux actions de coopération menées en commun
- à faire régulièrement le bilan de la politique de coopération.

Article 2 – Nature des actions

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux et la Bpi choisissent d'un commun accord parmi les grands objectifs de coopération ceux qui font l'objet d'une participation active.

- **Favoriser l'élargissement de l'offre de documents et le développement de services numériques**

- o Développement de l'offre numérique dans tous les domaines (livres, presse, etc.).

- o Evaluation des services numériques

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux participe à l'évaluation de ressources, au partage d'expérience, à la définition des besoins des bibliothèques publiques en matière d'accès aux documents numériques. Ce travail collaboratif est notamment conduit au sein de l'association Réseau Carel avec le soutien de la Bpi.

- o Eurêkoi

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux participe au réseau de réponses à distance « Eurêkoi - il suffit de demander », conformément au projet de convention n° 2015-328 transmis par la Bibliothèque Publique d'Information.

Ce réseau est piloté par la Bpi au niveau de la France et par la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau de la Belgique, dans le cadre d'une convention de partenariat entre ces deux parties. Il a vocation à se développer à l'international avec de nouveaux partenariats au sein de la francophonie

- o Catalogue national des films documentaires

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux, via l'achat de films sur support DVD, participe à la diffusion des films du catalogue national des films documentaire géré par la Bpi et dont les droits ont été acquis directement auprès des producteurs, distributeurs ou réalisateurs.

- o Festival Cinéma du Réel

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux appartient au réseau *Hors les murs* du festival du Cinéma du Réel. A ce titre, le réseau peut programmer des films en compétition et bénéficie à titre gratuit des droits de projection durant 3 mois à compter de la date de clôture du festival.

Cette action peut faire l'objet d'une convention spécifique.

- o Don de documents retraités sur des thèmes spécifiques

La Bpi propose de faire bénéficier le réseau des bibliothèques de Bordeaux de dons d'ouvrages thématiques sortis des collections de la Bpi lors des opérations de retraitement des collections.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux peut choisir parmi les ouvrages proposés à la Bpi, soit en venant sur place, soit sur liste, et prend en charge l'acheminement des ouvrages sélectionnés de la Bpi à Bordeaux.

Cette opération doit faire l'objet d'une convention spécifique.

- **Diffuser et partager les savoirs et savoir-faire autour des services et de l'accès des publics empêchés ou éloignés de la lecture et des bibliothèques**

Pour chacune de ces actions citées ci-dessous, un correspondant sera désigné au sein des services concernés de la Bpi et de ceux du réseau des bibliothèques de Bordeaux.

- o Alhabib

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux accorde une attention particulière à l'accès de tous aux services qu'elle offre. Il propose notamment des accueils en LSF dans 2 bibliothèques du réseau et dispose d'un espace dédié aux personnes en situation de handicap à la bibliothèque Mériadeck, tête de réseau. L'espace Diderot est animé par une équipe de bibliothécaires formés. Il propose des documents adaptés (livres en braille, livres audio, format DAISY, DVD en audio description et en LSF, bases de données EOLE, BNEFA...); des ateliers informatiques et des animations culturelles accessibles. Le réseau des bibliothèques est engagé dans de nombreux partenariats afin de favoriser l'accès de ses services à tous les publics :

- Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est membre du réseau Alhabib et contribue à la rubrique collaborative du site professionnel de la Bpi. Il nomme à cet effet un correspondant que la DCNI intègre au comité de rédaction d'Alhabib ;
- Le réseau des bibliothèques de Bordeaux bénéficie d'un agrément ministériel au titre de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées. Il s'inscrit dans le plan de développement de mise à disposition de l'offre adaptée, à travers la plateforme Platon et dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. Il partage avec les bibliothèques intéressées son savoir juridique et/ou son savoir-faire technique sur ces questions ainsi que sa réflexion sur les publics (communication et mise à disposition) ;
- Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est intéressé par la réflexion sur l'accessibilité des contenus et l'offre de collection. Il s'engage à participer à la réflexion sur ces questions ;
- Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est intéressé par l'accueil de la journée d'étude annuelle co-organisée par la Bpi, le SLL et l'Abf.

- o Bibliothèques dans la cité

La Bpi anime un site de mutualisation des savoir-faire professionnels et de capitalisation des bonnes pratiques. Une rubrique est consacrée au maintien et au développement du lien social dans les bibliothèques françaises, complétée par une veille sur les expériences étrangères.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux participe à l'alimentation de cette rubrique « Bibliothèques dans la cité : partager les savoirs, faire société » en rendant compte de ses propres actions et en signalant à la Bpi des actions intéressantes menées dans la région.

- o Appui au développement des bibliothèques dans les établissements pénitentiaires

La Bpi propose aux bibliothèques des établissements pénitentiaires, dans le cadre d'une convention, le don de documents issus du retraitement de ses collections. Le choix est effectué conjointement par un représentant de l'administration pénitentiaire (Services pénitentiaires d'insertion et de probation) et un/des représentant(s) des bibliothèques territoriales partenaires.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux est également engagé dans l'appui au fonctionnement des quatre bibliothèques du centre pénitentiaire de Bordeaux Gradignan via une convention partenariale signée entre le centre pénitentiaire, le SPIP 33, la PJJ, l'agence régionale ECLA, la BDP de Gironde, et la médiathèque de Gradignan. La bibliothèque de Bordeaux intervient principalement dans les domaines de la médiation culturelle (rencontres auteurs, ateliers...) et du don de documents (réorientation de documents issus des collections de la bibliothèque de Bordeaux) en collaboration avec la BDP 33 qui assure la fourniture des documents et l'accès aux collections.

- o Autoformation

La Bpi a mis en place un service d'autoformation important, autour duquel elle développe de nombreux partenariats avec des organismes du champ social. Elle a en ce domaine une très forte expertise. Le réseau des bibliothèques de Bordeaux a également développé des actions dans ce domaine.

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux affirme son intérêt pour ce secteur et pour sa participation à la réflexion sur les ressources et les actions proposées autant que de besoin.

- **Expérimenter des projets innovants**

- o Webmagazine

Le webmagazine de la Bpi, Balises, propose des contenus en lien avec l'actualité du centre Georges Pompidou. Les manifestations qui s'y déroulent donnent lieu à un enregistrement audio-visuel librement réutilisable par d'autres institutions culturelles. Le réseau des bibliothèques de Bordeaux manifeste son intérêt pour le webmagazine de la Bpi.

La Bpi associera le réseau des bibliothèques de Bordeaux, qui développe via le portail documentaire des services de ce type, à la réflexion sur la production de contenus et sa mise en œuvre sur les portails de bibliothèque, sur la formation nécessaire des bibliothécaires et les actions qui pourraient être mises en commun sur cette question. Dans ce cadre, la Bpi proposera régulièrement des journées de rencontres autour de la production de contenu.

- **Organiser des journées d'étude sur les différents objectifs de la coopération.**

Ces journées pourront être préparées conjointement en région. Le réseau des bibliothèques de Bordeaux pourra également participer à des journées nationales à la Bpi.

Article 3 – Stages professionnels

Le réseau des bibliothèques de Bordeaux et la Bpi pourront organiser des échanges entre les professionnels des deux établissements pour faciliter le partage de connaissances et de pratiques.

Les stages pour les professionnels de bibliothèques étrangères, organisés par la Bpi dans le cadre du programme Profession Culture, se dérouleront, le cas échéant, et sous réserve d'un commun accord, dans le réseau des bibliothèques de Bordeaux. Dans ce cas, les modalités d'accueil des stagiaires feront l'objet d'une convention spécifique entre la Bpi et la Ville de Bordeaux. Le suivi du stage est assuré, à la Bpi, par la délégation à la coopération nationale et internationale.

La Bpi peut soutenir le réseau des bibliothèques de Bordeaux dans le cadre d'échanges internationaux, de voyages d'étude ou de participation à des congrès internationaux (IFLA...).

Article 4 – Partenariat et réseau

Chaque partenaire veillera à mentionner et à promouvoir par tout moyen les projets de coopération qu'ils ont en commun. Le réseau des bibliothèques de Bordeaux pourra, pendant la durée de la convention, se prévaloir de son appartenance au réseau des bibliothèques partenaires mis en place par la Bpi.

Des articles communs pourront être proposés à la presse professionnelle.

Article 5- Date, durée et résiliation du contrat

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans à compter de sa notification à l'autre partie par la dernière partie signataire.

Dans un délai de trois mois avant le terme initial des deux premières années d'exécution de la convention, les parties aux présentes procèdent à une évaluation des actions menées. Sous réserve de la réalisation de cette évaluation, la durée de la convention est alors prolongée tacitement à la date du terme initial de la convention pour une durée ferme de deux ans, non reconductible, sauf dénonciation opérée par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec AR, avec une prise d'effet au terme d'un préavis de 90 jours calendaires.

De même, à l'issue de ces deux premières années, chacune des parties peut résilier à tout moment la présente convention par lettre recommandée avec AR, avec une prise d'effet au terme d'un préavis de 90 jours calendaires. Toutefois, la résiliation n'a pas d'effet sur les actions déjà programmées et en cours d'exécution à la date de résiliation.

Article 6- : Litige

Pour tout litige survenant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention et qui ne pourrait être réglé à l'amiable, attribution de compétence est faite aux juridictions administratives.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, le

Pour la Bibliothèque Publique d'Information	Pour la ville de Bordeaux
Christine CARRIER, Directrice	Alain Juppé, Maire